

## CHS-CT du 9 mars 2021 : Compte-Rendu

Le CHS-CT était convoqué ce jour en visio-conférence. La séance a débuté après lecture de la liminaire FO.

L’ordre du jour trop copieux n’a pas pu, comme nous l’avions pressenti, être traité dans sa totalité. Seuls 5 des 13 points ont pu être abordés.

L’ordre du jour traité était le suivant :

- 1- Approbation des procès-verbaux des 6 mai 2020, 15 mai 2020, 30 juin 2020, 18 septembre 2020, 9 novembre 2020, 17 novembre 2020 (avis) ;
- 2- Point COVID des directions ;
- 3- Examen des nouvelles mentions inscrites aux registres SST ;
- 4- Point sur les fiches de signalement des directions ;
- 5- Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021 ;
- 6- Présentation du plan de charges de l'année 2021 ;

Le point 5 a été reporté à la séance suivante à la demande **des représentants FO Finances** car ils avaient beaucoup d’interventions sur le sujet et plus assez de temps pour les exposer.

Les autres points de l’ordre du jour vont faire l’objet d’une nouvelle convocation que **les représentants FO Finances** espèrent la plus rapide possible.

**Les représentants FO Finances** ont regretté que l’inspecteur Santé Sécurité au Travail ne puisse rester au-delà de 11H00. Le Président a répondu que personne n’était indispensable, pas même le Président.

### **Point 1 :** Adoption des procès verbaux

Hormis trois remarques formulées par **FO** qui ont conduit à reporter l’approbation du PV du 6 mai 2020, les autres PV ont été adoptés.

### **Point 2 :** Point COVID des directions

Le directeur du pôle transverse a donné les dernières informations. 2 agents techniques de la direction sont testés positifs au Covid. Les deux autres collègues du service ont été renvoyés chez eux par précaution après avis du médecin de prévention.

Un cas contact est identifié au SPF de Caen.

5 agents sont en ASA COVID car leurs missions ne sont pas télé-travaillables.

400 micros portables sont à disposition pour le télétravail pour un effectif en télétravail de 25 à 30 %. Le département compte 840 agents.

**Remarque FO :** la direction a indiqué que certains agents avaient restitué leur matériel informatique en début d’année. Indéniablement, le télétravail ne suscite pas un réel engouement.

---

Point sur la restauration : deux restaurants sont toujours en activité à Délivrande et Trouville. A Délivrande, trois services ont été mis en place au lieu de deux et il est demandé aux agents de s'inscrire le matin. Il est également possible de commander des plats à emporter. Environ 50 à 60 personnes y mangent chaque jour. A Trouville, les tables ont été disposées différemment et une seconde salle a été ouverte.

Le SIE Caen Ouest a été fermé pendant une semaine suite à deux cas de COVID. Les locaux ont été désinfectés. Tous les agents sont revenus le 22 février.

Après l'intervention du directeur du pôle transverse, **les représentants FO Finances** sont intervenus sur plusieurs points. Ils ont en premier lieu tenu à rappeler que depuis le début de la crise sanitaire ils n'ont à aucun moment remis en cause la nécessité de respecter les gestes barrières. Ils ont été perpétuellement force de proposition et ont annoncé qu'ils reviendraient à ce sujet plus tard dans la discussion sur une proposition d'action concrète dans le cadre du renforcement de la sécurité sanitaire.

**les représentants FO Finances** ont rappelé que lors du CHS-CT du 6 mai 2020, comme transcrit dans le procès verbal, le Président avait indiqué que « *le télétravail avait été instauré aux agents avec des conditions de travail improvisées* ». Ils ont demandé où on en était un an après, et ont dit que la situation n'avait pas évolué puisque la seule organisation qui s'est mise en place consiste à répondre scrupuleusement à la demande gouvernementale et à pousser les agents à faire un jour de plus de télétravail. Dans le même temps, on nous parle de plus en plus du caractère obligatoire du télétravail ce qui n'est pas le cas dans les textes. **FO** constate que cette gestion a pour conséquence un télétravail de plus en plus subi, une désorganisation totale des services, tant pour les agents que pour l'encadrement. Il n'y a plus de travail en équipe, des agents en présentiels se retrouvent seuls pour gérer le fonctionnement des services au quotidien, pour toute une masse de tâches non télétravaillables : courrier, téléphone, saisie sur les applications informatiques non télétravaillables, l'accueil, etc... De plus en plus de collègues qui travaillent en présentiel nous indiquent que cela devient compliqué pour la gestion des congés. Eh oui, à un moment, il faut bien que quelqu'un soit au bureau !

Le directeur a répondu qu'avant la COVID le télétravail était organisé avec des conventions mais la COVID a précipité les choses. Les guides diffusés par le secrétariat général ont permis de donner un cadre au télétravail. La direction s'est dite consciente des risques psychosociaux et a alerté les chefs de service sur les conditions de mise en place du télétravail. Le directeur a réaffirmé qu'il n'y avait pas de restriction des chefs de service ni de pression pour passer en télétravail. Il a indiqué qu'il fallait naviguer intelligemment entre les différentes écoles. Il a consenti que le télétravail avait été improvisé et que cela nécessitait encore des adaptations.

Le directeur a dit qu'il était possible d'organiser le travail en équipe et que le télétravail n'est pas le libre service. Il y a de nouvelles méthodes avec le télétravail. Les choses se mettent en place et chaque agent est différent. Les choses doivent s'adapter entre cadres et agents. La direction n'a pas mis la pression sur le télétravail car il faut garder un équilibre et préserver la responsabilité collective. Le télétravail fait partie de la prévention. Le Calvados connaît une désaffection du télétravail depuis le début de l'année avec une baisse de 10 à 15 points.

La direction demande aux chefs de service qu'ils gardent le lien avec les agents en télétravail.

Le directeur est prêt à doter les agents en matériel téléphonique suffisant pour que cela évolue.

Sur le non renouvellement des contrats de télétravail signalé par **FO** (ceux avant COVID) il y aura certainement une reprise de la formalisation avec d'autres modalités. Le directeur a indiqué que nous sommes actuellement dans une situation particulière et que par conséquent les règles prévalant avant la crise sont suspendues.

**Commentaire FO :** tant qu'il n'y aura pas une réelle prise de conscience de la direction que la situation devient explosive, les agents et l'encadrement direct continueront de faire comme ils le peuvent avec tous les risques que cela peut occasionner.

A propos de la sécurité sanitaire, **les représentants FO Finances** ont soulevé le problème des sèches-mains électriques qui sont encore en fonctionnement sur certains sites alors qu'ils ont été neutralisés depuis un an dans la plupart d'entre eux. **FO** est revenu sur sa proposition l'an dernier de mutualiser entre les directions l'achat de dévidoirs de papier pour éviter que les rouleaux ne soient posés sur les paillasses ou les sèches mains électriques.

**Les représentants FO Finances** ont également signalé à propos de la distanciation physique que certains agents sont encore trop tassés alors que des bureaux sont vides. Ils ont demandé encore que les masques inclusifs commandés en nombre l'an dernier soient distribués aux agents exerçant des missions d'accueil.

Sur les sèches mains, la direction a indiqué qu'il est toujours compliqué de faire des trous à cause des risques de présence d'amiante. Des dérouleurs totems pourront être installés. Il existe aussi des solutions de fixations par

---

collage et **les représentants FO Finances** ont fait observer que le bâtiment boulevard Bertrand est dépourvu d'amiante et que rien n'y a été fait pour autant.

L'assistante de prévention a indiqué que la distribution de masques inclusifs avait été faite aux agents malentendants et à leur proches collègues. Il n'en a pas été distribué beaucoup à chaque agent, un service les a refusés et les a rendus. Le reste du stock va être distribué principalement aux agents participant à l'accueil pour la campagne IR. **FO** a répondu que d'autres agents faisaient de l'accueil sur d'autres missions. Le directeur a répondu : « principalement ».

**Cas covid et Cas contact** : Bien que les mesures à mettre en place soient abordées dans la note d'orientation 2021 **les représentants FO Finances** ont demandé que la direction précise en séance la méthode, s'appuyant sur deux cas récents où il semble que le traitement ait été opéré de manière différente. Ils ont ainsi cité le SIE de Caen Ouest où le service a été fermé, désinfecté et les agents renvoyés chez eux par précaution. Concernant les cas COVID survenus dans l'équipe des agents techniques, **les représentants FO Finances** ont exprimé des réserves sur les mesures prises ayant constaté notamment que l'ensemble de l'équipe n'avait pas été renvoyé au domicile aussitôt. De la même façon, une désinfection de leur local a été programmée et elle intégrait la salle du courrier sans que l'agent du courrier n'ait été renvoyé chez lui et sans que le local ait été temporairement fermé. **Les représentants FO Finances** ont souhaité que les locaux en cas de désinfection soient immédiatement fermés et qu'une signalétique soit mise en place. S'agissant d'agents itinérants, ils ont demandé si les agents techniques étaient intervenus sur d'autres sites ce qui aurait nécessité des mesures complémentaires. **FO** a également demandé si les véhicules avaient été désinfectés. Le directeur du pôle transverse a vérifié et confirmé dès le lendemain la désinfection des véhicules. Autre point de satisfaction, le rapport hebdomadaire sur le recensement des cas covid et cas contacts communiqués aux OS à la demande de **FO**.

**Agents vulnérables en autorisation spéciale d'absence (ASA Covid)** : **les représentants FO Finances** ont fait part de leur inquiétude pour les agents isolés depuis novembre, voire plus. Certains souhaiteraient revenir une journée par semaine ou pouvoir faire du télétravail. La direction ayant indiqué que leurs missions n'étaient pas télétravaillables **FO** a précisé que ce n'était pas le cas de tous, puisque pour certains, le télétravail leur a été refusé.

Sur les agents en ASA COVID, la direction répond qu'elle prend contact avec eux. Leur retour est conditionné à un avis du médecin. Le salut sera la vaccination. Le médecin de prévention a indiqué que c'était délicat pour les personnes vulnérables.

**FO** a insisté pour que la direction puisse confier des missions en télétravail à ces agents même une journée par semaine puisque les équipements informatiques sont désormais en nombre suffisants. Ceci garantirait aux agents isolés de maintenir un lien avec le travail et les collègues et de favoriser leur retour dans les meilleures conditions dès que la situation le permettra. Pour ces agents, pas de perspectives jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire qui a été repoussé jusqu'en juin. Et si cela devait se prolonger ?

**Les représentants FO Finances** ont fait état de la disparité des matériels informatiques mis à disposition pour le télétravail, indiquant l'impossibilité d'imprimer à domicile sur une imprimante personnelle ou de connecter des clés ou disques durs sur les ports USB. Ils ont déploré les difficultés pour échanger des données entre les portables et le PC fixe du bureau, ce qui rend le travail plus difficile. **FO** souhaite que ces désagréments liés à un renforcement constant de la sécurité, certes nécessaire, soient remontés aux services informatiques.

Sur le matériel informatique, le directeur a indiqué que la règle serait à terme un micro portable unique très performant par agent.

Les consignes concernant la prise des repas ayant été durcies - mise en place d'un planning pour déjeuner au 5<sup>e</sup> étage du bâtiment Bertrand - **les représentants FO Finances** ont pointé des difficultés. **Les représentants FO Finances** ont abordé le décret sur la restauration paru le 13 février 2021 qui prévoit la mise à disposition de bureaux pour faciliter la prise des repas dans les locaux de plus de 50 personnes. **FO** a demandé si la direction envisageait de mettre à disposition un second local et si la prise de repas sur le poste de travail qui avait été autorisée puis interdite pouvait être de nouveau possible. Pour le directeur, le plus simple est que chacun puisse manger à son bureau et « *reparte avec ses déchets, c'est pas pour rien que les restaurants sont fermés.* »

Poursuivant sur les mesures liées au Covid, **les représentants FO Finances** ont réclamé du temps supplémentaire pour le ménage. Dans les premiers jours de la crise sanitaire, consigne avait été donnée au personnel de ménage de privilégier le nettoyage des points de contact, clenches, interrupteurs... et de relâcher sur le nettoyage de fond. Un an plus tard, force est de constater qu'il faut continuer de vivre et il n'est plus possible de déléguer certaines tâches au profit d'autres et **FO** considère que le personnel n'a pas suffisamment de temps pour tout faire et juge

indispensable l'augmentation des contrats de nettoyage. **FO** a demandé que la direction fasse un point sur le sujet. **Les représentants FO Finances** ont par ailleurs insisté pour que la direction fasse un rappel aux agents sur les consignes de désinfection de leurs claviers, souris et des mopieurs, nettoyage qui restent de la responsabilité de chacun.

**Les représentants FO Finances** ont signalé que suite au changement des terminaux bancaires qui ne fonctionnaient plus correctement, de nouveaux terminaux différents ont été installés. Formidable ! ils fonctionnent bien mais désormais il n'y a plus de clavier de saisie séparé ce qui oblige l'agent à partager le terminal avec l'utilisateur. Cela constitue un risque de contagion. **FO** souhaiterait un second clavier dissocié.

### **Point 3 : mentions inscrites sur les registres Hygiène et sécurité**

Problème de chauffage à la paierie départementale. **FO** a demandé si ce problème était en lien avec les travaux qui ont entraîné une brève coupure du chauffage sur une demi journée en février. La direction a indiqué que le circuit avait des fuites et une nouvelle intervention devra avoir lieu, la réparation faite en février n'ayant pas résolu tous les problèmes.

Deux autres mentions concernaient la Douane à Caen et Cherbourg et étaient également relatives à des problèmes de chauffage.

**Les représentants FO Finances** ont demandé que dans la mesure du possible des tests soient effectués avant la mise en chauffe pour limiter les risques de coupure. La direction indique être tributaire des plannings des sociétés de maintenance.

### **Point 4 : fiches de signalement**

Quatre fiche depuis novembre. Ce sont bien évidemment 4 fiches de trop mais le nombre ne reflète pas la réalité.

**Les représentants FO Finances** regrettent que tous les incidents ne soient pas signalés. Certains agents se censurent ou attendent l'accord du chef de service. **FO** demande que la direction fasse un rappel aux agents pour indiquer que les mentions sur les registres hygiène et sécurité et les fiches de signalement sont remplies directement par l'agent. C'est en servant ces fiches ou ces registres que le CHS peut envisager des actions et avoir connaissance du climat qui règne dans les services.

**Les représentants FO Finances** ont insisté sur ce nécessaire rappel car de nombreux agents ont changé d'affectation en grande partie suite à la mise en place du NRP ou suite à des mutations. Pour les registres hygiène et sécurité un code d'accès est nécessaire... encore faut-il le connaître !

### **Point 6 : présentation du plan de charge 2021**

**Les représentants FO Finances** souhaitent que les directions produisent rapidement des fiches d'action pour ne pas se retrouver en fin d'année avec des crédits à utiliser dans la précipitation en fin d'année.

A ce sujet, **les représentants FO Finances** ont proposé la tenue d'un groupe de travail sur la problématique du courrier à la DGFIP qui comprendrait entre autres thèmes la transformation du local actuel situé à Bertrand pour cloisonner le local. L'idée consiste à réduire les risques de contamination et à améliorer le travail des agents du courrier. Tout le monde se croise dans ce local. L'acheminement optimal du courrier serait au cœur de ce groupe de travail également.

**FO** a relancé également des demandes anciennes de tenue de groupes de travail sur l'ambiance lumineuse, la sécurité incendie et rejoint l'idée de la CGT sur la tenue d'un groupe de travail sur le télétravail, thème que les représentants **FO** ont largement abordé dans le point 2.

Le temps imparti à la visio conférence étant écoulé et l'ensemble des points n'ayant pu être examiné, les OS ont demandé qu'une nouvelle réunion soit prévue dans les plus brefs délais.

